

PLATEFORME MONDIALE
POUR LA PREVENTION DES RISQUES DE CATASTROPHES

INTERVENTION DU CHEF DE LA DELEGATION FRANCAISE

Mme Louise AVON, Déléguée à l'action humanitaire,

Ministère des affaires étrangères

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Ministres,

Mesdames et Messieurs les chef de délégation,

La délégation de la France se réjouit aujourd'hui de participer à la première session de la plate-forme mondiale pour la prévention des risques de catastrophes qui traduit la volonté de la communauté internationale d'accélérer la mise en œuvre du cadre d'action de Hyogo 2005-2015 adopté à la conférence de Kobé en janvier 2005.

Ma délégation intègre les acteurs français associatifs et institutionnels, impliqués dans la prévention ou la réduction des risques de catastrophes en France et à l'international et notamment l'Association française de la prévention des catastrophes naturelles, la Mission Risques Naturels des groupements de sociétés d'assurances et la Croix Rouge française.

La réunion d'aujourd'hui doit nous permettre d'échanger nos expériences de mise en place de législations et de politiques dédiées à la réduction des risques. Elle doit aussi favoriser les échanges sur les politiques d'aide aux pays en développement dans ce domaine. La dimension internationale des actions de

prévention est un véritable enjeu de solidarité internationale, qu'il s'agisse de prévenir ou de réduire les catastrophes naturelles, industrielles ou sanitaires. Devant la multiplication de ces catastrophes et l'accroissement de leur impact, les organisations internationales sont de plus en plus nombreuses à s'investir dans la prévention des risques : outre le Secrétariat de la Stratégie Internationale de Prévention des Catastrophes (SIPC), l'Organisation Météorologique Mondiale, l'UNESCO, le Conseil de l'Europe, la Commission européenne, la Banque Mondiale et d'autres encore. Nous nous en félicitons.

Continue depuis trente ans, notre politique nationale de prévention des risques a pour objectif central de réduire la vulnérabilité de l'ensemble de la société. Elle s'appuie sur un cadre législatif et réglementaire complexe et sur l'article 6 de la Charte de l'Environnement qui fait de la prévention un élément constitutif du développement durable. Le développement durable est aujourd'hui placé au rang de priorité nationale, avec l'instauration d'un nouveau Ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables. Dans le domaine de la prévention, l'Etat joue un rôle d'animation d'un réseau constitué d'un grand nombre de partenaires (collectivités locales, société civile, entreprises...). Nos objectifs nationaux convergent avec ceux de la SIPC.

Au plan régional, nous avons centré nos efforts sur la constitution d'un réseau européen des plate-formes nationales.

Le continent européen, avec son bassin de risques et d'aléas, ses variations climatiques comparables, impose en effet la nécessité d'une réflexion commune. La Commission et le Parlement européens ont déjà pris des initiatives en ce sens. La mise en place d'un réseau de plate-formes pourra, sans nul doute, aider à les orienter et à les développer davantage.

Parallèlement à cet axe européen, nous avons développé des coopérations avec les pays de la Méditerranée.

Enfin, nous entendons renforcer l'offre française d'échanges, de soutien et d'appui aux pays en développement. Comme nous le savons, les populations démunies sont plus vulnérables que les populations disposant d'un niveau de revenus supérieur. La répartition des catastrophes est inégale et c'est bien la vulnérabilité des populations qui transforme l'aléa en catastrophe. A ce titre, les institutions et agences de développement devront prendre leur part, beaucoup plus que ce n'est le cas aujourd'hui, non seulement dans les activités des plate-formes mais aussi dans leur financement. Nous proposons que la prévention des risques soit intégrée systématiquement dans les documents stratégiques tels que les cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté.

En ce qui concerne la mise en place de plate-formes nationales dans ces pays, notre expérience est qu'il convient de s'appuyer sur les institutions existantes, correspondant aux pratiques et à la culture de chaque pays et de les renforcer. L'intégration de la prévention des risques dans toute politique nationale de développement pose ainsi un vrai défi de coordination des nombreux acteurs impliqués. Quant à nous, bailleurs de fonds internationaux, et notamment la Banque Mondiale qui a mis en place une facilité globale pour la prévention des risques et la réhabilitation, nous devons tenir compte de cet impératif afin de s'assurer du succès de nos programmes. Mais l'aide extérieure et les apports financiers ne sont pas les seuls garants du succès d'une politique de prévention des risques. La volonté politique du pays récipiendaire de mettre en place des actions de réduction des catastrophes est indispensable.

Nous avons engagé de nombreux programmes, qu'il s'agisse de prévention des risques naturels avec notamment des coopérations en matière de sécurité civile (ou des actions de préparation menées par la croix rouge pour évoquer les actions non étatiques), du risque sécheresse, du risque alimentaire ou du risque acridien, avec les pays de la Méditerranée, du Caucase, des Caraïbes, de l'Océan Indien ou de la zone sahélienne en Afrique. La plupart des crédits engagés proviennent des budgets de la coopération au développement mais aussi des budgets des collectivités territoriales. Notre effort doit maintenant porter sur une coordination étroite de ces programmes afin de définir des priorités. Dans ce cadre, l'approche régionale est particulièrement importante.

Le système de la Stratégie Internationale pour la Prévention des Catastrophes doit selon nous continuer à être l'instrument principal, sur la scène internationale, de plaidoyer et d'incitation pour amener les organisations internationales et régionales, les gouvernements et le secteur associatif à placer la prévention des risques en tête de leurs priorités. Nous sommes donc d'accord pour la renforcer. Le Secrétariat de la SIPC doit favoriser davantage la coordination concrète des programmes mis en œuvre par les différentes agences des Nations Unies (en particulier l'OMM, le PNUE, l'UNESCO, l'OAA), la Banque Mondiale, le Conseil de l'Europe, etc. A cet égard, la mise sur pied d'un éventuel comité consultatif de programmes permanent ne nous pose pas de problème s'il ne s'agit pas de mener des programmes opérationnels ni de transformer progressivement la SIPC en un programme ou une agence des Nations unies.

Enfin, nous estimons que la prévention des risques de catastrophes est liée aux efforts entrepris pour s'adapter aux changements climatiques. C'est peut-être là l'un des arguments les plus forts pour sensibiliser nos autorités et les populations

à une meilleure prise en compte des actions de prévention. Nous souhaitons que la SIPC travaille plus étroitement encore avec les institutions des Nations unies chargées du développement et des questions environnementales, telles que le PNUD ou le Programme des Nations Unies pour l'Environnement et, bientôt, l'Organisation des Nations unies de l'Environnement que la France et bien d'autres partenaires appellent de leurs vœux.